

BUREAU

Séance du 15 septembre 2023

Délibération BU_20230915_005

Convention de formation entre le SDIS de l'Indre et le SDIS de Loir - et - Cher.

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention de formation entre le SDIS de l'Indre et le SDIS de Loir-et-Cher, ci-annexé ;

DECIDE :

Article unique. La convention, ci-annexée, de formation entre le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre et le service départemental d'incendie et de secours de Loir-et-Cher est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET